

Andrew BYRNE

**LA
SANCTIFICATION
DU TRAVAIL
ORDINAIRE**

nature et esprit
de l'Opus Dei

UNIVERSIDAD DE NAVARRA
SERVICIO DE BIBLIOTECAS

.LB 1520794

Cahiers du Centre de Rencontres de Couvrelles, N° 15

1. DESCRIPTION GENERALE ET HISTOIRE

L'OPUS DEI (œuvre de Dieu) est une association de fidèles catholiques, d'extension et de régime universels, composée de laïcs et de prêtres séculiers, qui s'efforcent, chacun dans son état et dans sa situation, par l'exercice de sa profession et de son travail dans la société, de vivre les vertus chrétiennes, par l'exemple et par la parole. Le but de l'Opus Dei est de contribuer à ce que des personnes de toutes conditions sociales et professions prennent conscience de la dignité de la vocation chrétienne et des conséquences qui en découlent. Dans ce but, l'Opus Dei donne à ses associés la formation et les moyens spirituels nécessaires pour mener au milieu du monde, dans les réalités constituant leur travail ordinaire, d'une manière concrète et en toute liberté et responsabilité, la vie d'un chrétien qui aspire à être conséquent avec sa foi.

Mgr. Josemaria Escrava de Balaguer fonda l'Opus Dei le 2 octobre 1928. Deux ans plus tard, le 14 février 1930, il en fondait la section féminine. Durant ces premières années, l'Opus Dei se développe peu à peu, grâce au travail personnel de son Fondateur, qui réunit autour de lui quelques personnes désireuses de partager la préoccupation apostolique qui l'anime. Au début, l'Oeuvre se propage parmi les étudiants de l'Université et dans les faubourgs ouvriers de Madrid, ainsi que dans diverses

viles. En 1934, afin d'aider dans leur vie spirituelle ceux qui s'approchaient de lui, qu'ils viennent à faire partie ou non de l'Opus Dei, Mgr. Escriva de Balaguer écrit *Considérations spirituelles*, livre qui connaîtra ensuite une grande diffusion sous le nom de *Chemin*, titre donné par l'auteur à la seconde édition augmentée (1939). D'autres de ses écrits ont connu également une large diffusion ; une bonne partie de son incessante prédication a été publiée sous forme d'*Homélie*s : portant sur des thèmes ascétiques, liturgiques et théologiques, ces homélie)s se caractérisent par leur profondeur, par la relation immédiate qu'elles établissent entre la doctrine de l'Evangile et la vie du chrétien ordinaire, et par leur valeur littéraire. Elles ont été publiées en espagnol, sous le titre de *Es Cristo que pasa* (Rialp, Madrid, 1973) et en diverses autres langues (en français chez TEQUI).

En 1935, l'Opus Dei préparait le commencement de son travail apostolique en France. Mais la guerre civile espagnole et la deuxième guerre mondiale obligèrent à retarder ce projet. En 1940, l'activité apostolique commence au Portugal ; puis, en très peu d'années, en Angleterre, en France, en Italie, aux Etats-Unis, au Mexique et en Irlande.

En 1946, Mgr. Escriva de Balaguer se rend à Rome, où il réside depuis lors et où se trouve le siège du gouvernement central de l'Association.

A partir de 1949, se poursuit l'expansion géographique : Allemagne, Hollande, Argentine, Canada, Vénézuéla et autres pays d'Europe et d'Amérique ; outre le Kenya, le Japon, les Philippines, le Nigéria, l'Australie, etc...

En 1973, le nombre des associés de l'Opus Dei dépasse les 56 000, de 80 nationalités.

L'Opus Dei est, par son esprit, une association de caractère universel. Déjà en 1934, seulement six ans après la fondation de l'Oeuvre, Mgr. Escriva de Balaguer écrivait aux premiers associés : « il convient de souligner que nous ne venons pas satisfaire les nécessités particulières d'un pays ou d'une époque déterminée car, dès le premier instant, le Seigneur a voulu son Oeuvre universelle, catholique ».

2. NATURE JURIDIQUE ET REGIME

L'Opus Dei, qui a bénéficié depuis sa fondation du soutien et de l'encouragement de la hiérarchie épiscopale, a reçu, depuis 1943, toutes les approbations du Saint Siège. Les normes juridiques qui régissent actuellement l'Opus Dei se trouvent contenues dans la *Lex peculiaris* incluse dans la Constitution Apostolique *Provida Mater Ecclesia*, promulguée par Pie XII le 2 février 1947 (AAS 39, 1947, p. 114-124). Il convient toutefois de remarquer que, au cours des années qui ont suivi, les

Instituts Séculiers approuvés ultérieurement se sont vus appliquer une grande partie de la doctrine théologique et de la législation sur les religieux. Ils ont évolué ainsi, dans bien des cas, vers le concept et la réalité d'Instituts religieux ou assimilés.

L'Opus Dei, en revanche, se maintient dans une ligne théologique propre et diffère, non seulement des autres Instituts séculiers, mais du concept même d'Institut séculier. En tant qu'association de fidèles d'extension et de régime universels, composée de prêtres séculiers et de laïcs, l'Opus Dei se distingue aussi bien des Instituts religieux que des associations de fidèles courantes — Tiers Ordres, Action catholique, Confréries, etc... et de ce que l'on appelle « mouvements d'apostolat ».

En effet, les associations de fidèles courantes ont un régime diocésain ou tout au plus national — comme c'est le cas pour l'Action Catholique et les Confréries —, ou bien elles sont liées à la hiérarchie de l'ordre religieux dont elles dépendent — comme c'est le cas pour les Congrégations mariales ou les Tiers-Ordres. L'Opus Dei, en revanche, possède une structure supra-diocésaine et supra-nationale, constituée précisément pour répondre aux besoins de son apostolat spécifique, dont la projection est universelle.

En ce qui concerne les relations réciproques entre l'association et les associés, il est certain que l'engage-

ment dans l'Œuvre dépasse largement le simple fait de donner son nom pour collaborer de façon épisodique et partielle à une tâche apostolique ou liturgique ; il requiert une décision, supposant la conscience d'une vocation spécifique reçue de Dieu pour rechercher sérieusement la sainteté selon l'esprit de l'Opus Dei. Il y a donc un don de soi plein et entier à Dieu ; un lien mutuel et surnaturel entre chacun des associés et l'Opus Dei ; une formation constante, qui n'est jamais considérée comme terminée, mais que l'on s'efforce d'améliorer continuellement pendant sa vie.

L'Opus Dei comprend deux sections : masculine et féminine. Ces deux sections sont absolument indépendantes, chacune ayant son propre régime de gouvernement, au point de former deux Associations distinctes, unies seulement en la personne du Président Général.

Le gouvernement de l'Opus Dei se fonde sur deux principes : décentralisation et collégialité. Dans la section masculine, le Président général de l'Opus Dei est assisté par un Conseil général, qui a son siège à Rome et qui se compose, à l'heure actuelle, de personnes de quatorze pays. Dans chacun des pays où l'Œuvre travaille, existe un gouvernement collégial, présidé par un Conseiller. Les noms des directeurs dans chaque pays figurent dans les annuaires édités par l'épiscopat. La section féminine a un régime analogue ; son gouverne-

ment central (le Conseil central) comprend actuellement des personnes de dix-neuf nationalités.

La grande majorité des associés de l'Oeuvre est laïque. Il y a aussi des prêtres, qui n'ont cependant dans l'Association aucune prééminence sur les laïcs. « Dans l'Oeuvre — a écrit son Fondateur — nous sommes tous égaux : il n'y a pas de catégorie qui distingue et sépare en deux classes prêtres et laïcs » (*Lettre*, Madrid, 2-11-1945). La plupart des charges de gouvernement de l'Oeuvre sont occupées par des laïcs.

Le gouvernement de l'Opus Dei a pour compétence spécifique et exclusive de diriger et d'orienter la formation spirituelle et ascétique de ses associés, et leur participation aux tâches apostoliques de l'Association (œuvres d'assistance et de promotion sociale, éducatives, etc...). L'autorité des directeurs de l'Oeuvre ne s'étend donc pas à la manière dont chaque associé exerce son travail professionnel ou réalise ses activités temporelles. Dans ces domaines, comme dans les questions idéologiques, philosophiques ou théologiques, les associés de l'Opus Dei jouissent de la même liberté et de la même autonomie que les autres catholiques.

Les orientations données par ceux qui dirigent l'Opus Dei sont des normes spirituelles : elles tendent à encourager la pratique des vertus chrétiennes et à promouvoir la réalisation de tâches apostoliques.

3. ASSOCIES

Variété et engagements

Les associés de l'Opus Dei sont des gens qui désirent mener une vie pleinement chrétienne, en recherchant sérieusement la sainteté et en exerçant l'apostolat, dans leur propre état et dans leur travail au milieu du monde. C'est pour cela qu'ils se sont liés à l'Association : pour s'engager personnellement à progresser dans la vie chrétienne, en accomplissant le plus parfaitement possible leurs obligations familiales, sociales et professionnelles. « Depuis 1928, je n'ai cessé de prêcher que la sainteté n'est pas réservée à des privilégiés et que tous les chemins de la terre peuvent être divins, car l'axe de la spiritualité propre de l'Opus Dei est la sanctification du travail ordinaire. Il faut repousser ce préjugé que les fidèles courants ne peuvent guère que se limiter à aider le clergé dans des apostolats ecclésiastiques et signaler que, pour atteindre cette fin surnaturelle, les hommes ont besoin d'être et se sentir personnellement libres, de la liberté que Jésus nous a conquise » (Mgr. Escrivá de Balaguer, *Entretiens* n. 34).

Chacun de ceux qui font partie de l'Opus Dei s'engage concrètement à pratiquer les vertus chrétiennes propres à sa condition dans le monde — prêtre ou laïc, célibataire ou marié, etc. — et à collaborer aux apostolats de l'Association dans la mesure de ses possibilités et se-

lon sa situation personnelle. Il est logique que cette diversité de situations personnelles entraîne la variété dans la participation aux tâches apostoliques dirigées par l'Association, dans la mesure où chacun peut y consacrer plus ou moins de temps, se charger de telle ou telle activité, etc. La plupart des associés de l'Opus Dei sont des gens mariés, qui s'efforcent de vivre pleinement le christianisme au sein de leur foyer. D'autres, en revanche, décident de demeurer célibataires, de façon à pouvoir consacrer davantage de temps aux tâches de formation des autres associés et aux diverses activités apostoliques. En réponse à ce don de soi des différents associés, l'Association s'engage de son côté à leur fournir aide spirituelle, assistance sacramentelle et orientations pour soutenir et améliorer leur vie intérieure, en même temps qu'elle les pousse à rechercher des domaines d'apostolat où ils puissent servir efficacement tous les hommes.

On trouve dans l'Opus Dei la même diversité d'associés que dans toute société : hommes et femmes, jeunes et vieux, célibataires et gens mariés ; et il y a dans l'Oeuvre des gens de toute condition sociale et profession : aussi bien médecins, ingénieurs, avocats, etc. qu'ouvriers, paysans, mineurs, employés, etc. « Pour faire partie de l'Oeuvre, il faut seulement avoir la bonne volonté de répondre à la vocation divine, qui invite à rechercher la sainteté chrétienne dans son état et dans l'exercice de

sa profession ou de son métier au milieu du monde, selon l'esprit de l'Opus Dei. C'est précisément pour cela qu'appartiennent à l'Oeuvre hommes et femmes des conditions les plus diverses : car la vocation, c'est Dieu qui la donne, et Dieu ne fait pas acception des personnes » (Mgr. Escriva de Balaguer, *Lettre*, Rome, 31-V-1954).

A cette multiplicité de situations personnelles correspond une manière, également personnelle, d'actualiser la vocation que chacun a reçue. Quelques uns des associés habitent dans des centres de l'Opus Dei, pour diriger des œuvres apostoliques ou d'autres tâches de formation ; la plupart habitent avec leur famille ou là où les amène à demeurer l'exercice de leur travail professionnel.

Des prêtres font également partie de l'Opus Dei : les uns sont ordonnés alors qu'ils appartiennent déjà à l'Association et ont pour tâche principale — mais non exclusive — de prêter assistance spirituelle aux autres associés ; ce sont, par vocation, des prêtres séculiers diocésains, dans quelque diocèse qu'ils se trouvent. Les autres demandent à être admis dans l'Opus Dei après avoir reçu les ordres sacrés, sans que cela diminue aucunement leur condition de prêtres diocésains, ni leur entière dépendance à l'égard de leur Ordinaire respectif.

En résumé, on peut dire qu'il y a dans l'Association : a) des laïcs et des prêtres séculiers ; b) parmi les laïcs, des personnes mariées et d'autres qui restent célibataires.

res ; c) aussi bien parmi les mariés que parmi les célibataires, des personnes de toute profession et classe sociale.

Il existe aussi des Coopérateurs — une bonne proportion d'entre eux n'est pas catholique — qui, sans être à proprement parler des associés de l'Oeuvre, collaborent aux activités apostoliques de l'Association par leur prière, leurs aumônes au leur travail.

Liberté dans les activités professionnelles

Les associés de l'Opus Dei sont des citoyens courants, qui exercent les métiers et les professions les plus variés. Dans la majorité des cas, il s'agit de gens qui se sont liés à l'Oeuvre en pleine maturité et qui continuent à exercer la profession ou le métier dans lequel ils s'étaient formés et développés. S'il s'agit de personnes qui se sont incorporées à l'Oeuvre étant jeunes, avec le temps elles choisiront librement leur spécialisation professionnelle et leur travail, de la même manière que si elles n'étaient pas en relation avec l'Oeuvre. Dans tous les cas, elles réalisent leur travail avec une entière liberté ; chacun a librement choisi sa profession, en recourant aux moyens qu'il avait personnellement à sa disposition pour obtenir l'emploi qu'il désirait, et qu'il exerce selon le critère qu'il juge correct. L'Association n'appuie pas les associés dans ce domaine ; elle ne leur donne pas davantage de directives sur leur travail. Ces activités pro-

fessionnelles c'est aux organismes officiels, aux actionnaires, aux propriétaires des entreprises où ils travaillent, etc., qu'ils devront en rendre compte, mais jamais à l'Opus Dei. Par conséquent il n'existe aucun lien, aucune relation entre l'Association et les activités professionnelles des associés, quelles qu'elles soient.

Comme nous l'avons dit, l'Opus Dei n'intervient pas dans le travail professionnel de ses associés, pas plus que dans leurs options politiques, économiques ou sociales. Tous les associés sont donc parfaitement libres en ce qui concerne les questions temporelles et les questions théologiques laissées à l'appréciation des fidèles catholiques. Dans ses affaires professionnelles, sociales ou autres, chacun se détermine en conscience, selon ses préférences personnelles, et agit en conséquence. La pensée et l'action des associés de l'Opus Dei en matière temporelle sont donc guidées par le principe de l'autonomie, de la liberté personnelle et de la responsabilité réelle, également personnelle, toujours à l'intérieur des limites de la foi et de la morale de Jésus-Christ.

En politique aussi, les associés de l'Opus Dei pensent et agissent avec la même liberté personnelle. C'est précisément pour cela que l'existence, chez les associés de l'Oeuvre, d'une diversité dans les questions temporelles, d'un vaste pluralisme, est inhérente à l'esprit de l'Association. Moins de deux ans après le commencement de l'Oeuvre, son Fondateur écrivait : « Notre pluralisme

n'est pas un problème pour l'Oeuvre, au contraire. C'est une manifestation de bon esprit, de clarté dans les rapports mutuels, de respect de la liberté légitime de chacun, car *ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas* (II Cor. 3, 17), là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté » (*Lettre*, Madrid, 24-III-1930). Trente-huit ans plus tard, Mgr. Escriva répondait ainsi à la question d'un journaliste : « Les associés de l'Opus Dei se sont unis dans le seul but de suivre un chemin de sainteté bien défini, et de collaborer à certaines œuvres d'apostolat. Ces engagements réciproques excluent toute espèce d'intérêts terrestres, pour la simple raison que, dans ce domaine, tous les associés de l'Opus Dei sont libres, de sorte que chacun suit sa propre voie, à des fins et pour des intérêts différents, voire opposés ». (*Entretiens*, n. 67).

4. APOSTOLAT

L'apostolat principal de l'Opus Dei est celui que réalise personnellement chacun de ses associés, par son souci constant de faire connaître — grâce à sa vie et à son exemple — la doctrine du Christ. Les personnes qui appartiennent à l'Opus Dei représentant tous les âges et toutes les conditions sociales — célibataires, mariés, prêtres, ouvriers, employés, paysans, juristes, scientifiques, artistes, aides domestiques, maîtresses de maison, fonctionnaires, commerçants, industriels, militaires, écrivains, etc., il est impossible de décrire cet apostolat

personnel, à moins de raconter la vie quotidienne de milliers de gens dans le monde entier. En s'associant à l'Opus Dei, personne ne commence une vie différente, ou n'entreprend une série d'activités particulières. Au contraire, chacun accomplit et réalise les tâches qui seraient les siennes s'il ne s'était pas associé à l'Oeuvre. Ce qui change radicalement, c'est que ces mêmes choses acquièrent un sens nouveau, une perspective nouvelle, en raison de l'engagement qu'ils ont contracté de faire de toute circonstance humaine une rencontre avec Dieu, un service des autres, un apostolat chrétien.

L'activité principale de l'Opus Dei, en tant qu'Association, consiste par conséquent à former ses associés pour que chacun, individuellement, porte un témoignage chrétien dans le milieu où il exerce son travail professionnel. L'esprit apostolique de l'Opus Dei favorise la libre initiative personnelle, car ce n'est pas à tel ou tel champ d'apostolat qu'il se consacre principalement, mais à pousser chacun de ses associés à réaliser, dans son milieu professionnel et familial, un travail apostolique intense.

Dans l'Opus Dei, on n'oriente pas les associés vers des milieux sociaux déterminés : on s'intéresse seulement à ce que chacun, avec sa propre mentalité, sa manière personnelle d'agir et de parler, s'efforce d'approcher les autres de Dieu. L'ouvrier à l'usine, l'intellectuel à

travers ses écrits ou ses travaux de recherche, le sportif dans ses activités, ou la maîtresse de maison dans sa famille, essaient de donner à ceux qui les entourent un témoignage d'esprit chrétien. C'est ce qui a amené le Fondateur de l'Opus Dei à dire, dès le début, que les apostolats de l'Oeuvre sont comme « une mer sans rivage » ou comme « une grande catéchèse chrétienne » à tous les niveaux de la société.

L'Oeuvre propose comme idéal à ses associés l'exercice de l'apostolat : non un apostolat déterminé, et moins encore un apostolat d'ensemble, préalablement défini, qui préciserait et limiterait la participation de chacun. La liberté individuelle, un trait essentiel de l'Opus Dei, suscite autant de manifestations apostoliques différentes qu'il y a d'associés dans l'Oeuvre. C'est donc sur l'apostolat personnel que l'esprit de l'Opus Dei met surtout l'accent.

L'Opus Dei suscite parfois des apostolats collectifs déterminés ; mais, même dans ces cas-là, ces réalisations naissent, précisément, d'un aspect de l'apostolat personnel des associés, en collaboration avec de nombreuses personnes qui ne sont pas liées à l'Oeuvre, ou qui, parfois, ne sont même pas catholiques. Mgr. Escrivá de Balaguer explique le pourquoi de ces apostolats collectifs de la façon suivante : « Le désir de contribuer à la solution des problèmes qui affectent la société et auxquels l'idéal chrétien peut apporter tant de solutions,

implique que l'Oeuvre, en tant que telle, collectivement, réalise certaines activités et prenne certaines initiatives. Le critère dans ce domaine est que l'Opus Dei, dont les fins sont exclusivement spirituelles, ne peut assumer collectivement que des tâches qui constituent clairement et immédiatement un service chrétien, un apostolat » (*Entretiens*, n. 27).

Il arrive que ces initiatives apostoliques s'appuient matériellement sur un centre, des édifices, des installations. Toutefois, la propriété de ces centres n'est pas celle de l'Opus Dei, mais d'ordinaire celle d'un groupe de personnes — associées de l'Oeuvre ou non, catholiques ou non — qui proposent à la société des instruments civils de caractère social : formation professionnelle, alphabétisation, promotion culturelle, dispensaires médicaux, établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire, clubs pour la formation de la jeunesse, centres culturels, institutions universitaires spécialisées, etc.

Ces centres ne sont pas des réalisations officiellement ou officieusement catholiques, mais des activités professionnelles de citoyens exerçant leurs droits civils. Ils naissent et se développent conformément aux lois de chaque pays, sans privilèges, dans les mêmes conditions que les activités similaires organisées par toute sorte de citoyens, de fondations ou d'associations.

5. SPIRITUALITE

Par la richesse et la densité théologique de son esprit, l'Opus Dei a déjà laissé — malgré sa fondation récente — une empreinte profonde dans l'Eglise. Son message sur l'appel universel à la sainteté, sur la sanctification dans et à travers les réalités temporelles, sur la nécessité de l'unité de vie et sur beaucoup d'autres points, ont trouvé, explicitement ou implicitement, un vaste écho, dans les documents solennels du Magistère de l'Eglise, et dans les œuvres de nombreux théologiens et auteurs catholiques. Sans prétendre en faire une énumération exhaustive, on peut signaler comme caractéristiques de la spiritualité de l'Opus Dei : le fait de considérer le travail comme une réalité sanctifiable et sanctifiante ; le souci de vivre en âme contemplative au milieu du monde ; le sens de la filiation divine comme fondement de toute la vie spirituelle ; l'effort pour faire de la Messe le centre de la vie intérieure ; l'amour de la liberté et de la responsabilité personnelles ; l'esprit de compréhension et de bonne entente ; etc.

Sanctification au milieu du monde

Un aspect fondamental de l'esprit de l'Opus Dei, et, dans une certaine mesure, nécessaire pour comprendre tout le reste, est la conscience que le chrétien courant

vivant au milieu du monde est appelé à la sainteté et à l'apostolat, sans abandonner le monde, mais précisément en prenant occasion de toute sa vie professionnelle, familiale et sociale. « L'esprit de l'Opus Dei a pour caractéristique essentielle, en effet, de ne retirer personne de sa place — *unusquisque, in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat* (1 Co 7,20). Il pousse chacun à accomplir les tâches et les devoirs de son état — de sa mission dans l'Eglise et dans la société civile (Mgr. Escriva de Balaguer, *Entretiens*, 16).

Les associés de l'Opus Dei ne sont pas des gens qui, vivant hors du monde, reviennent au monde pour y travailler en tant qu'ouvriers, médecins, employés, etc. Ce sont des ouvriers, des médecins, des employés qui, avec leur enthousiasme professionnel et leur mentalité spécifique, confèrent à leur travail et à leurs rapports avec leurs collègues la valeur d'un chemin vers Dieu. Il s'agit d'approfondir la vie surnaturelle commencée avec le baptême. L'on ne prétend pas ajouter quelque chose d'artificial à l'existence du chrétien, mais rendre celui-ci conscient du sens réel et divin de la vie de la grâce. « La manière la plus simple de comprendre l'Opus Dei est de songer à la vie des premiers chrétiens. Ils vivaient à fond leur vocation chrétienne ; ils recherchaient sérieusement la sainteté à laquelle ils étaient appelés par le fait, simple et sublime, du baptême ». (Mgr. Escriva de Balaguer, *Entretiens*, n. 24).

Sanctification du travail ordinaire

La spiritualité de l'Opus Dei se caractérise notamment par le fait de concevoir le travail professionnel ordinaire comme une réalité sanctifiante et sanctificatrice. Parmi les différents écrits de Mgr. Escriva de Balaguer, trois textes, de différentes époques, l'attestent : « En rappelant aux chrétiens les paroles merveilleuses de la Genèse — *Dieu a créé l'homme pour travailler* — nous avons fixé notre attention sur l'exemple du Christ, qui a passé la presque totalité de sa vie terrestre à travailler comme un artisan dans un village. Nous aimons ce travail humain, dont Il a fait sa condition de vie, qu'Il a cultivé et sanctifié. Nous voyons dans le travail — dans le noble effort créateur des hommes — non seulement l'une des plus hautes valeurs humaines, indispensable au progrès de la société et à l'ordonnance de plus en plus juste des rapports entre les hommes, mais encore un signe de l'amour des hommes entre eux et pour Dieu : un moyen de perfection, un chemin de sainteté (*Entretiens*, n. 10).

« Persuadés que l'homme a été créé *ut operaretur* (Gn 2,15), pour travailler, nous savons bien que le travail ordinaire est l'axe de notre sainteté et le milieu humain et surnaturel approprié pour porter le Christ avec nous et faire du bien à tous les hommes ». (*Lettre, Rome, 14-II-1950*).

« Ceux qui penseraient que notre vie surnaturelle s'édifie en tournant le dos au travail ne comprendraient pas notre vocation : le travail est en effet pour nous un moyen spécifique de sainteté. Notre vie intérieure — contemplative au milieu de la rue — prend sa source et son élan dans cette vie extérieure du travail de chacun. Nous ne faisons pas de séparation entre notre vie intérieure et le travail apostolique : c'est tout un. Le travail extérieur ne doit causer aucune interruption dans la prière, de même que le battement du cœur n'interrompt pas l'attention que nous portons à nos activités, de quelque type qu'elles soient ». (*Lettre, Rome, 15-X-1948* ; cf. aussi *Entretiens*, nn. 20, 114 § 5 ; 116 § 2).

Esprit de liberté

Dans la spiritualité de l'Opus Dei, l'amour de la liberté naît d'une mentalité laïque qui informe toute l'Association et qui la porte, non seulement à respecter, mais à aimer de façon positive toute la variété propre à tout ce qui constitue la vie de l'homme.

Il vient également de la plénitude de la conscience chrétienne qui caractérise l'Association, car le christianisme est essentiellement une religion de liberté. Comme l'a dit le Fondateur de l'Opus Dei, « Dieu veut qu'on le serve dans la liberté — *ubi autem Spiritus Do-*

mini, ibi libertas (2 Cor 3, 17) ; là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté. Par conséquent, un apostolat qui ne respecterait pas la liberté des consciences manquera de droiture. La violence : jamais. Je ne la comprends pas ; elle ne me semble apte ni à convaincre ni à vaincre : une âme qui reçoit la foi se sent toujours victorieuse. On combat l'erreur par la prière, par la grâce de Dieu, par des raisonnements sans passion, en étudiant et en faisant étudier, par la charité. C'est pourquoi si quelqu'un tentait de maltraiter ceux qui se trompent, soyez sûrs que je me sentirais mû intérieurement à me mettre de leur côté, par amour de Dieu, pour partager leur sort ». (*Lettre*, Rome, 31-V-1954).

L'amour de la liberté transpire dans toutes les activités apostoliques de l'Opus Dei, car celles-ci s'adressent à des personnes de toute race et condition sociale, sans aucune discrimination, ni de credo religieux, ni de tendance idéologique. L'Opus Dei est la première association catholique à admettre comme Coopérateurs les non-catholiques et même les non-chrétiens.

Vie de prière et d'union à Dieu.

Sanctification au milieu du monde, en sanctifiant son travail professionnel ordinaire et ses devoirs d'état, et en considérant les réalités humaines à la lumière du surnaturel, dans un amour authentique de la liberté de tous

les hommes : ces trois traits de la spiritualité de l'Opus Dei sont fondés sur un esprit de prière et de rapports intimes avec Dieu, sur l'oraison et sur l'Eucharistie. C'est pourquoi Mgr. Escriva de Balaguer a souligné le rôle de l'esprit de filiation divine comme fondement de la spiritualité de l'Opus Dei ; et il a insisté en même temps sur la nécessité de faire de la sainte Messe le centre et la racine de la vie chrétienne.

La prière est rapport avec Dieu ; dans la spiritualité de l'Opus Dei, tout ce qu'il y a d'humainement noble — le travail et les relations avec les autres — est prière. « La vie chrétienne doit être une vie de prière constante. Nous devons essayer d'être en présence du Seigneur du matin au soir et du soir au matin. Le chrétien n'est jamais un homme solitaire, puisqu'il est en rapport constant avec Dieu, qui est à côté de nous et dans les cieux ». (Mgr. Escriva de Balaguer, *Homélie*, Le Christ présent chez les chrétiens). « Je vous assure que, lorsqu'un chrétien accomplit avec amour les actions quotidiennes les moins transcendantes, ce qu'il fait déborde de transcendance divine. Voilà pourquoi je vous ai dit et répété, que la vocation chrétienne consiste à convertir en alexandrins la prose de chaque jour. Sur la ligne de l'horizon, le ciel et la terre semblent se rejoindre. Mais non, là où ils s'unissent, en réalité, c'est dans vos cœurs, lorsque vous vivez saintement la vie ordinaire » (*Entretiens*, n. 116).

Signalons, enfin, que sont en cours les causes de béatification d'un associé et d'une associée de l'Opus Dei : un ingénieur argentin, Isidoro Zorzano (1902-1943), et une étudiante catalane, Montserrat Grases (1941-1959).

BIBLIOGRAPHIE

- Josemaria Escriva de Balaguer, *Chemin*, Fayard, Paris (1973) ; il existe également des éditions en espagnol et en 24 autres langues.
- Josemaria Escriva de Balaguer, *Entretiens*, Fayard, Paris (1973) ; il existe également des éditions en espagnol et en italien, anglais, allemand et portugais.
- Josemaria Escriva de Balaguer, *Quand le Christ passe, (Homélies)*, Tequi, Paris (1975) ; il existe également des éditions en espagnol, italien, anglais, allemand et portugais.
- Josemaria Escriva de Balaguer, *Saint Rosaire*, Tequi, Paris (1975) ; il existe également des éditions en espagnol et en neuf autres langues.
- A. del Portillo, *The layman in the Church and in the World* (dans *Vatican II, The Church*, Dublin, 1967) ; publié en français dans la revue *La Table Ronde*, n° 219, avril 1966.
- A. del Portillo, *Fieles y laicos en la Iglesia*, Ediciones Universidad de Navarra, Pampelune (1969) ; édité également en allemand, portugais, italien, anglais.
- J.L. Illanes, *La sanctification du travail, problème de notre temps*, S.E.P.A.L., Paris (épuisé) ; publié dans *Studi Cattolici*, n. 57, Milan (1965) ; édité en anglais et en espagnol.
- W. Blank et R. Gomez Perez, *Doctrina y vida*, Madrid (1971), Ediciones Palabra ; édité également en portugais.
- F. Martinell, *Cristianos corrientes*, Rialp, Madrid (1970) ; édité également en italien.

- A. Livi, *L'impegno dei cristiani nelle strutture temporali*, Rivista diocesana di Roma, janvier-février 1968.
- G. Bonani, *Attività apostoliche nella città di Roma*, janvier-février et mars-avril 1971 ; reproduit en français dans J.J. Thierry, *L'Opus Dei, mythe et réalité*, Hachette-Littérature, Paris (1973).
- A. Garcia Suarez, *Existencia secular cristiana*, Scripta theologica, II/1 (1970) ; édité également en italien.
- J.B. Torello, *La spiritualità dei laici*, Studi Cattolici, n. 45, Milan, Novembre et Décembre 1964 ; édité également en français (revue La Table Ronde, n° 206), en espagnol, en anglais et en allemand.
- P. Rodriguez, *Chemin et la spiritualité des laïcs*, S.E.P.A.L., Paris (distribué par les Cahiers du Centre de Rencontres de Couvrelles), édité également en espagnol, en italien et en anglais.
- J. Orlandis, *Una espiritualidad laical y secular*, Revista de espiritualidad, 24 (1965), 563-576.
- *Opus Dei, Für und Wider*, Osnabrück, 1967.
- *Uno stile cristiano di vita*, Milan (1972).
- *25 questions à Mgr Escriva de Balaguer*, S.E.P.A.L., Paris (distribué par les Cahiers du Centre de Rencontres de Couvrelles).
- ENCYCLOPEDIES :
The Europe Year book, Londres (Opus Dei) ;
Gran Enciclopedia Rialp, Madrid (Opus Dei, Escriva de Balaguer) ;

Enciclopedia Monitor, Salvat, Madrid (Opus Dei) ;
Encyclopedia of Associations, Gale research Company, Detroit Michigan (Opus Dei) ;
International Who's Who, Inc. Europa Publications, Londres (Escriva de Balaguer) ;
Dictionary of International Biography, Londres (Escriva de Balaguer) ;
Who's Who in the World, Chicago (Escriva de Balaguer) ;
Verbo, Enciclopedia Luso-Brasileira de Cultura, Lisbonne (Opus Dei) ;
Diccionario de Historia Eclesiastica de España, Madrid (Opus Dei).

(d'après l'article *Opus Dei* de l'encyclopédie *Rialp*).

TABLE DES MATIERES

	pages
1. Description générale et histoire	1
2. Nature juridique et régime	3
3. Associés	7
<i>Variété et engagements</i>	7
<i>Liberté dans les activités professionnelles</i>	10
4. Apostolat	12
5. Spiritualité	16
<i>Sanctification au milieu du monde</i>	16
<i>Sanctification du travail ordinaire</i>	16
<i>Esprit de liberté</i>	19
<i>Vie de prière et d'union à Dieu</i>	20
Bibliographie	23

CAHIERS DU CENTRE DE RENCONTRES
DE COUVRELLES

- N° 1 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélie*
(La vocation chrétienne — Le mariage, vocation chrétienne).
- N° 2 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélie*
(Le Christ présent chez les chrétiens — La mort du Christ, vie du chrétien).
- N° 3 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélie*
(Le respect chrétien de la personne et de sa liberté — Le Christ-Roi).
- N° 4 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélie*
(L'Eucharistie, mystère de foi et d'amour — Le jour de la Fête-Dieu).
- N° 5 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélie*
(A Jésus par Marie — La Sainte Vierge, cause de notre joie).
- N° 6 : Cardinal Joseph Höffner : *Le prêtre dans la société permissive.*
- N° 7 : Franz Hengsbach : *La libération accomplie par le Christ.*
- N° 8 : Cardinal Alfred Bengsch : *Manipulation et vie chrétienne.*
- N° 9 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélie*
(L'Ascension du Seigneur au ciel — Le Grand Inconnu).

N° 10 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélies*
(La lutte intérieure - La conversion des enfants de Dieu).

N° 11 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélies* (Le
triomphe du Christ dans l'humilité — Le cœur du
Christ, paix des chrétiens).

N° 12 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélies* (En
l'Épiphanie du Seigneur — Dans l'atelier de Joseph).

N° 13 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélies* (Vie de
prière — Vers la sainteté).

N° 14 : Josemaria Escriva de Balaguer : *Homélies* (Prê-
tre pour l'éternité — Afin que tous les hommes soient
sauvés).

N° 15 : Andrew Byrne : La sanctification du travail ordi-
naire (nature et esprit de l'Opus Dei).

En vente à :

Centre de Rencontres de Couvrelles, 02220 Braine.

UNIVERSIDAD DE NAVARRA
SERVICIO DE BIBLIOTECAS

UNIVERSIDAD DE NAVARRA

IMPRIMERIE SITECMO - DIEPPE

BIBLIOTECA DE HUMANIDADES